

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBJET : 2026-62CS TE05

**Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la
modification hydraulique de deux bâtiments communaux dans le cadre du raccordement
au réseau de chaleur public sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas**

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	32
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	34
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanaïs Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, DOU Jean Claude, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-deux délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc, MAXIMIN Christine, CHENAVER Gerald, VAÏANO Gérard, ARNAUD Jérôme, HAMACHA Stéphane.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Georges LESBROS

OBJET : 2026-62CS TE05

Avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la modification hydraulique de deux bâtiments communaux dans le cadre du raccordement au réseau de chaleur public sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) ;

Vu la délibération n°2025-104CS TE05 du 12 décembre 2025 approuvant la convention initiale de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la modification hydraulique de deux bâtiments communaux dans le cadre du raccordement au réseau de chaleur public sur la commune de Saint Jean Saint Nicolas,

Vu la délibération 2026-27CS TE05 en date du 2 mars 2026 remodelant le bouquet de services pour accompagner ses collectivités adhérentes dans la transition énergétique.

Le Président expose :

Lors du Conseil Syndical du 12 décembre 2025, il a été voté la convention de Mandat de Maitrise d'Ouvrage délégué dont l'objet porte sur la modification hydraulique de deux bâtiments « Musée du Moulin » et « Annexe musée ». Cette modification a pour but de raccorder les deux bâtiments au réseau de chaleur biomasse déjà existant sur la commune et géré par le Syndicat dans le cadre de la délégation de la compétence chaleur.

Les travaux comprennent :

- Pour le Musée, la dépose du poêle gaz existant et du réseau gaz, et la création complète du réseau hydraulique interne ainsi que la pose de radiateurs aciers depuis la sous-station créée dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur existant sur la commune ;
- Pour l'annexe du Musée, le réseau hydraulique étant déjà existant, les travaux comprendront seulement des modifications hydrauliques au niveau de la future sous-station : adaptation au réseau de chaleur et modification de la régulation

Cette première phase d'étude a permis de recruter un bureau d'études et de lancer la consultation des entreprises.

C'est l'entreprise « Le Chauffage Gapençais » qui a été retenue pour faire les travaux avec un montant supérieur à l'estimation noté dans la convention de décembre 2025.

Le présent avenant a donc pour but de valider les nouveaux montants de travaux.

Cet avenant a été délibéré par la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas lors de leur Conseil Municipal du 23 avril 2026.

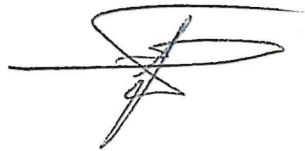


Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique, ci-annexé,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget.

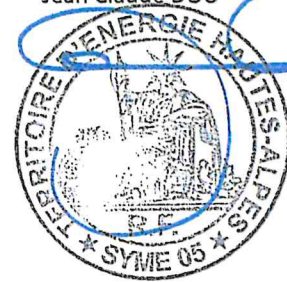
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Georges LESBROS



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU





**Convention SyME-Rénov de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la
modification hydraulique de deux bâtiments communaux dans le cadre du
raccordement au réseau de chaleur public
Mission 2**

AVENANT N° 1

Du 1^{er} avril 2026

Conformément à l'article 17 de la convention « Convention SyME-Rénov de conduite d'opération et de mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la modification hydraulique de deux bâtiments communaux dans le cadre du raccordement au réseau de chaleur public » signée le 16/02/2026, les parties conviennent de mettre à jour par avenant :

- l'annexe 2-1 « Enveloppe financière prévisionnelle ».
- l'annexe 3 « Echancier prévisionnel des dépenses et recettes »
- l'annexe 6 « Etat des marchés passés nécessaires à la réalisation des missions »

Article 1 :
 L'annexe 2-1 de la convention susvisée est remplacée par le tableau suivant :

ANNEXE 2-1 suivant avenant n°1
 Enveloppe financière prévisionnelle

Phases Etude / Travaux	Géomètre / Bureau d'études	Bureau de Contrôle	Entreprises	Total H.T.	Total TTC TVA 20%
Bureau de contrôle		1 500,00 €		1 500,00 €	1 800,00 €
Diagnostic amiante		2 000,00 €		2 000,00 €	2 400,00 €
Phase AVP	600,00 €				
Phase PRO/DCE	1 600,00 €				
Phase ACT	200,00 €				
Phase DET/AOR	600,00 €				
Sous-total Maîtrise œuvre	3 000,00 €			3 000,00 €	3 600,00 €
Travaux de chauffage			31 626,97 €	27 106,71 €	32 528,05 €
Divers pour imprévus (15% de montant des travaux)			4 744,05 €	4 744,05 €	5 692,85 €
Sous-total H.T.	3 000,00 €	3 500,00 €	36 371,02 €	42 871,02 €	51 445,22 €
MAITRISE D'OUVRAGE TE05 - Taux 5 % (sur H.T.)					2 143,55 €
TOTAL TTC					53 588,77 €

Article 2 :

L'annexe 3 de la convention susvisée est remplacée par le tableau suivant :

**ANNEXE 3 suivant avenant n°1
 Echancier prévisionnel des dépenses et recettes**

DEPENSES		RECETTES	
Phase	Coût Mandat MO (Taux 5 % base H.T.) Montant TTC	Phase	Montant TTC facturé à la commune
Bureau de contrôle	1 875,00 €	Bureau de contrôle	
Diagnostic amiante	2 500,00 €	Diagnostic amiante	4 375,00 €
MOE Phase AVP	750,00 €		
MOE Phase PRO/DCE	2 000,00 €		
MOE Phase ACT	250,00 €	MOE Phases AVP/PRO/DCE/ACT	3 000,00 €
Travaux de chauffage	39 533,71 €	Travaux de chauffage + divers 50%	22 731,88 €
Divers	5 930,06 €	Travaux de chauffage + divers 50%	22 731,88
MOE Phase DET/AOR	750,00 €	MOE Phase DET / AOR	750,00 €
TOTAL DEPENSES	53 588,77 €	TOTAL RECETTES	53 588,77 €

Article 4 :
 L'annexe 6 de la convention susvisée est remplacée par le tableau suivant :

ANNEXE 6 suivant avenant n°4
 Etat des marchés passés nécessaire à la réalisation des missions :

Procédure	Objet	Mandataires	Date du marché	Montant TTC
Consultation simple	Consultation Maitrise d’Œuvre	ADRET 56 rue Clovis Hugues – 05200 EMBRUN Tél. : 04.92.43.10.29 Mail : embrun@adret.net SIRET : 321 578 833 00022 APE : 4221Z	18/03/2026	3 600,00 €
Consultation simple	Consultation Lot unique chauffage	LE CHAUFFAGE GAPENCAIS 16 rue de Varsie 05000 GAP		37 952,36 €

Article 5 :

Les articles et autres documents restent inchangés.

Fait à

le

Pour la Commune

Pour le Syndicat